



DELIBERATION
Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN

Désignation des délégués au sein de l'ARNIA

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Brun Stéphanie (1^{er} Adjointe), Champeau Franck (2eme Adjoint), Fonbleu Christian, Marasi Thierry, Blanchet Sandrine, Dagueneau Valérie, Marasi Sandrine, Clénet Aude, Beaulieu Cédric, Soncini Cyntia, Julien Mathieu, Nault Alain, Gaudin Martine,

Absent ayant donné pouvoir : Chollet Séverin donne pouvoir à Liébard Nathalie

Absent excusé :

Absent :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association des Réseaux Numériques des Intercommunalités et des collectivités (ARNIA),

Considérant la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein de cette instance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

- De désigner en qualité de délégué titulaire :
LIÉBARD Nathalie
- De désigner en qualité de délégué suppléant :
BLANCHET Sandrine

Les délégués ainsi désignés représenteront la commune au sein de l'ARNIA et participeront aux instances conformément aux statuts de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nathalie LIEBARD



Le secrétaire de séance
Franck Champeau

